

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2020-024**  
**COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

**NOMBRE :**

De conseillers en exercice :	23
De présents :	19
De votants :	22
Contre :	3
Abstention :	0
Pour :	19

L'an deux mille vingt, le 22 JUILLET à 18h00, le Conseil municipal s'est réuni au lieu extraordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CZERWINSKI Bernard, Maire, suite à la convocation en date du 17 juin 2020 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

**Etaient présents :** Madame BIGOTTE Kataline, Madame GOLAWSKI Micheline, Madame DEMBSKI Karin, Madame RICQ Corinne, Madame DROLEZ Nora, Madame STOREZ Sandra, Madame PERSYN Corinne, Madame VILLETTE Jocelyne, Madame PALKA Anne-Marie, Monsieur CZERWINSKI Bernard, Monsieur BUTTAFUOCO Benedetto, Monsieur HAVART Fabrice, Monsieur CAPELLE David, Monsieur VANDENDRIESSCHE Quentin, Monsieur BEDRA Raymond, Monsieur DUBREU Jean-Marc, Monsieur DRAPIER Nicolas, Monsieur BALAN Joël, Monsieur BRICOURT Jean-Bernard.

**Etaient absents :** Madame SAUVAGE Delphine, Monsieur JEDRZEJEWSKI Jérémy, Monsieur DIEU Jacques, Madame MARCHAND Amandine.

**Ont donné pouvoir :** Monsieur JEDRZEJEWSKI Jérémy ayant donné pouvoir à Monsieur BUTTAFUOCO Benedetto, Monsieur DIEU Jacques ayant donné pouvoir à Monsieur CAPELLE David, Madame MARCHAND Amandine ayant donné pouvoir à Monsieur BALAN Joël.

La séance ouverte à 18h03, le quorum étant atteint et les membres du Conseil municipal ayant été dûment convoqués, le Conseil municipal peut valablement délibérer.  
Monsieur DUBREU Jean-Marc est désigné comme secrétaire de séance.

Vu l'article 1650 du Code général des impôts qui institue dans chaque commune une Commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'adjoint délégué,  
Vu l'article 44 de la loi de finances rectificative pour 2011 qui modifie les règles de fonctionnement de la Commission communale des impôts directs,

Considérant que dans les communes de plus de 2000 habitants, la Commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants,

Considérant que la nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux,

Considérant que les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil municipal.

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission,

Considérant que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées,

Considérant la présence éventuelle et sans voix délibérative d'agents de la commune dans la limite d'un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants,

Considérant que la durée du mandat des membres de la Commission est identique à celle du mandat du Conseil municipal,  
Considérant que le mandat des commissaires prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du Conseil municipal,  
Considérant qu'en cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la Commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations,

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité :

➤ Pour que la nomination des commissaires et leurs suppléants en nombre égal par le directeur départemental des finances publiques puisse avoir lieu, décide de dresser une liste de 32 noms :

➤ Commissaires titulaires :

- M. BISSIAU Patrick
- Mme LUCAS Marie-Henriette
- M. SANIEZ François
- M. OUKAID Youcef
- Mme RICQ Corinne
- M. MILLIOT Alain
- Mme BEDRA Joëlle
- Mme BOUTOILLE Odile
- M. VAUBOURGEIX Eric
- M. CAFFIER Gérard
- Mme KUJAWA Sabine
- Mme LEVEQUE Muriel
- M. COPIN Pierre
- Mme OCCRE Sylvie
- M. LEFEBVRE Philippe
- M. DARRAS Sylvain

➤ Commissaires suppléants :

- M. LABENDA Fabrice
- M. BOUTOILLE Jean
- Mme PERSYN Chantal
- M. GANTOIS Jean-Marie
- M. LENGLIN Dominique
- Mme BAYEUIL née MICHAUX Godeleine
- M. MARTIAUX Christophe
- M. HAUWEL Serge
- M. ROLLIN Patrick
- M. VANAUDEKERK Michel
- Mme GAL née MANTEL Sabine
- M. PIRMAN Jacques
- Mme PIERRET Francine
- Mme GRARD Claudine
- M. LEFEBVRE Jean-François
- M. POUILLE Cédric

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme,  
LE MAIRE



Accusé de réception en préfecture  
062-216202770-20200622-DELIB-2020-024-  
DE  
Date de télétransmission : 24/06/2020  
Date de réception préfecture : 24/06/2020